



# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 22 juin 2020 à 19h

**PRESENTS** : Mme Marie-Paule BAY, MM Eric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, Philippe SIMONETTI, Anthony TROMBERT, délégués titulaires

Mme Anne-Sophie LE PAPE, MM Bruno MEILLE, Olivier NICODEX, Mme Marielle TILLOLOY

**ABSENTS-EXCUSES** : M. Yann MATHURIN (procuration à Mme Anne-Sophie LE PAPE), Mme Inès NAVILLOD, M. Gwenaël RUAU, délégués suppléants

## **1. Installation des délégués syndicaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme METRAL Marie-Antoinette présidente sortante, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Anne-Sophie LE PAPE a été désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical

## **2. Élection du président**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

M. Philippe SIMONETTI, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré six délégués présents dont un suppléant et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a été rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, rendus applicables aux EPCI et aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L5211-2 du même code le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Marie-Paule BAY, M. Cyrille MOIRANT

### **2.3. Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4

A obtenu

↳ M. Eric MISSILLIER : 6 voix

M. Eric MISSILLIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé président et a été immédiatement installé.

## **3. Détermination du nombre de vice-présidents**

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant .. », M. le président propose de reconduire le nombre de vice-présidents à UN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 1 poste de vice-présidents.

#### **4. Election du vice-président**

Il a été rappelé que le vice-président est élu selon les mêmes modalités que le président.

Nombre de votants (enveloppes déposées)	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	6
Majorité absolue	4

A obtenu

↳ Mme Marie-Paule BAY : 6 voix

**Mme Marie-Paule BAY**, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1<sup>er</sup> vice-président et a été immédiatement installée.

La séance est levée à 19h40

Monsieur le Président

Eric MISSILLIER

